

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 126 (2005)
Heft: 6

Rubrik: Le courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment sauver une colonie encore forte et qui refuse une reine

Plusieurs collègues apiculteurs se sont certainement trouvés dans cette situation: comment sauver une colonie dans laquelle il n'est plus possible d'introduire une reine, alors que sa population est encore forte et que tous les petits trucs ont été utilisés.

L'introduction d'une reine restera toujours une opération délicate et qui ne réussit pas à chaque fois, même lorsqu'elle est effectuée par un apiculteur expérimenté. De nombreux facteurs rentrent en ligne de compte et il serait trop long de les énumérer ici (abeilles abâtardies, manque de nourriture, absence de récolte, conditions atmosphériques qui empêchent les abeilles de sortir, etc.)

Durant la saison 2001, je me suis trouvé avec deux colonies dans la situation citée ci-dessus. Voici le déroulement des opérations:

- 1) Introduction d'une reine sélectionnée et en ponte au moyen d'une cage traditionnelle.
- 2) Neuf jours plus tard, reine détruite et cellules royales tirées.
- 3) Suppression des cellules royales et introduction d'une nouvelle reine en cage.
- 4) Reine détruite et presque plus de couvain dans la ruche.
- 5) Introduction de trois cadres de couvain avec abeilles naissantes et reine en cage au milieu.
- 6) Reine détruite et nouvel échec.

Que faire? Les colonies sont encore magnifiques. Comme les apiculteurs le savent, la seule manière de réussir une introduction à coup sûr, c'est l'introduction à essaim nu.

Pour chaque colonie, j'ai procédé de la manière suivante:

- 1) J'ai secoué toutes les abeilles dans la ruche et enlevé tous les cadres.
- 2) J'ai placé 8 cires gaufrées.
- 3) J'ai placé une reine en cage entre les cires du milieu.
- 4) J'ai donné 5 dl de sirop le premier soir.
- 5) J'ai ensuite continué à donner du sirop en fonction de la récolte et selon nécessité.

Inutile de dire que ce travail doit se faire en fin d'après-midi, les abeilles retrouvant très vite la tranquillité.

Pour une colonie, ce travail a été effectué à mi-juillet, pour l'autre le 10 août. Les reines ont été acceptées, les cires gaufrées très bien construites et les colonies ont donné une excellente récolte en 2002.

Comme pour les autres colonies du rucher, les traitements contre les varroas et le nourrissage ont été effectués en temps voulu.

Boubou

La station de fécondation de Tovassière honorée



Courtisée par l'association européenne des éleveurs de l'abeille Buckfast, notre station de Tovassière a accepté ce challenge, celui de promouvoir l'abeille du 21^e siècle. Elle met ainsi à disposition de l'apiculture romande la possibilité de féconder des reines de couvain sélectionné par des mâles dont on connaît précisément l'origine. Cette solution va également dans le sens de restreindre l'importation de reines qui pourraient nous amener d'autres parasites que personnes ne voudraient accueillir dans son rucher.

L'abeille Buckfast a été reconnue le 16 avril dernier à Lucerne lors de l'assemblée de la VDRB au même titre que la Noire du Pays et que la Carniolienne. Une formation de moniteurs ainsi qu'une initiation à la conduite de l'abeille du Frère Adam sera organisée cette année encore.

Dans cet esprit d'ouverture, les Bas-Valaisans ont accepté de mettre leur station à disposition de la Fédération suisse et ils vous souhaitent la bienvenue.

La station sera ouverte à tous les apiculteurs intéressés dès le samedi 4 juin et nous aurons l'occasion de partager ensemble un verre dans une de nos buvettes d'alpage.

Toutes les informations nécessaires peuvent être consultées sur le site: apimonthey.fr.st

Votre correspondance peut être adressée à: Tovassiere@bluewin.ch

Guy Rouiller

Communiqué

Le Groupement des moniteurs éleveurs et de la commission d'élevage SAR, ainsi que son chef technique prennent note que la station de Tovassière, qui s'était engagée intensivement à promouvoir l'abeille carniolienne dans les années 2002 et 2003 et à sécuriser sa station en «...distribuant des reines carnioliennes pure sous le contrôle des moniteurs dans la vallée de Morgins...» (cf. communiqué RSA – La vie des cantons 6/2002), entend maintenant se consacrer exclusivement à la défense de l'abeille hybride de type Buckfast.



Selon le règlement, les moniteurs éleveurs SAR continuent d'être tenus de n'élever que des reines de race pure (*Apis mellifera carnica*), à partir de lignées reconnues.

La Fédération suisse d'apiculture FSSA précise par ailleurs, qu'elle n'a formulé aucune demande de mise à disposition de la station de Tovassière pour un groupement d'éleveurs participant l'élevage de reine hybrides de type Buckfast.

Vous avez la parole

Contrôle du miel

Voeux et observations des sections vaudoises 2004

Contrôle du miel, lorsque pour une raison quelconque un miel a subi une analyse dans un laboratoire agréé pourrait-on obtenir des labels « Miel du Pays de Vaud » sans faire le contrôle SAR? *Gros-de-Vaud (53 membres)*

Réponse de la Fédération VD

Non, voir également la réponse à la section de Bière.

Miel BIO, comment réagir lorsqu'il y aura des miels étrangers BIO sur les rayons des commerçants en Suisse? *Nord Vaudois (149 membres)*

Réponse de la Fédération VD

Aucune mesure possible, conforme à la législation.

PDCB dans le miel et la cire: le taux de miel et de cire contaminé a-t-il diminué en 2004? *Nyon (100 membres)*

Réponse de la Fédération VD

Oui

Miel suisse - points de législation à préciser

Un certain flou règne parmi vos membres au sujet des exigences de la législation concernant l'indication du pays de production. Nous avons eu à ce sujet des entretiens et des échanges de courrier électronique avec MM. E. A., et S. M. Ce dernier, faisant une analogie avec ce qui est autorisé dans le cas du vin, a notamment affirmé lors d'une assemblée qu'un coupage de miel suisse par 10% de miel étranger était autorisé pour un produit annoncé « miel suisse ».

Or, le cas du vin fait l'objet d'articles spécifiques qui ne s'appliquent pas dans le cas du miel.

Après échange de courrier avec notre service, S.M. a clairement reconnu, et vous en a informé, que son interprétation était erronée et que l'indication « miel suisse » ne peut s'appliquer qu'à un produit renfermant du miel entièrement obtenu en Suisse (art. 22a de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires du 1^{er} mars 1995 – ODAI, RS 817.02)

Nous rappelons également que le conditionnement d'un miel produit à l'étranger ne peut être considéré comme du miel suisse.

Le miel a été, ces dernières années, au centre de polémiques qui nuisent à sa réputation. De nouvelles polémiques seraient préjudiciables aux producteurs de miel et il est en conséquence souhaitable de ne laisser planer aucun doute sur la provenance du miel suisse.

Direction générale de la santé, Service de protection de la consommation, Dr Claude Corvi, Chimiste cantonal.

Réponse du préposé du contrôle du miel de la SAR

Nous remercions à Dr Claude Corvi pour son intervention. Nous avons encore beaucoup de pain sur la planche dans le contrôle du miel. C'est notre but de défendre la qualité de nos protégées et de ne pas brader le prix de tant d'efforts.

Les lettres ainsi que les e-mails doivent comporter toujours les noms et adresses complets. Nos correspondants sont nos hôtes et s'expriment librement. Nous ne publions cependant que l'essentiel de chaque message. Nous attendons vos remarques, propositions, observations et critiques à l'adresse suivante:

R. Häuselmann, ch. du Dévent 6, 1305 Penthalaz, e-mail: r.hauselmann@bluewin.ch

Publicité et marketing

Voeux et observations des sections 2004

Fonds de publicité : en créer un par le label « Miel du Pays de Vaud ». Au besoin quitter le contrôle du miel SAR, car la publicité SAR est inexistante.

Section Bière (45 membres)

Réponse de la Fédération VD

Notre règlement prévoit le contrôle du miel SAR comme outil de travail. En étant partie prenante de la SAR, peut-on décemment se retirer du contrôle? A étudier.

Fonds de publicité de la SAR doit être utilisé de manière plus efficace afin que les consommateurs soient plus sensibles aux valeurs du miel suisse.

Section Cossonay (81 membres)

Réponse de la Fédération VD

Nous avons transmis le message à la SAR.

Réponse du préposé du contrôle du miel de la SAR

Nous avons soumis aux Présidents des fédérations et aux Responsables du contrôle du miel comme à diverses personnalités des propositions pour l'utilisation du fond de publicité ainsi qu'une nouvelle formule d'observation. Pour le contrôle du miel nous sommes actuellement en train d'informer et de publier le nouveau projet de contrôle aux diverses sections et fédérations qui en font la demande. Nous attendons une réponse et une prise de position pour le 10 juin 2005.

Le préposé du contrôle de miel SAR: R. Häuselmann



37, rue de Cernay
68210 Dannemarie
Tél. 00333 89 07 23 18
Fax 00333 89 07 28 37
A 30 km de Porrentruy

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Ouvert du mardi au vendredi de 14 h à 18 h

Le samedi de 9 h à 12 h

Fabrication de cire gaufrée toutes mesures

Ruches DADANT

Matériel apicole

Emballage verre et plastique

Matériel d'extraction et de stockage